

1697.

8

Supplément de la Clef

„ punis suivant les loix; le Prince d'O-
„ range sans aucun égard pour les Loix
„ Divines & humaines, ayant par argent
„ & par promesses corrompu la fidelité de
„ plusieurs de ses Officiers de terre & de
„ mer, & même quelques-uns de ses Mi-
„ nistres qui attirerent à eux partie des
„ Sujets de Sa Majesté, par de faux expo-
„ sez; ce même Prince étoit venu ensuite
„ en Angleterre avec une Armée étran-
„ gere, sous prétexte d'y protéger la Na-
„ tion, & d'y maintenir les Loix; mais uni-
„ quement, comme tout le monde l'a vû,
„ pour usurper la Couronne, au préjudi-
„ ce même de la déclaration & des assu-
„ rances qui en furent données à tous les
„ Ministres étrangers residens à la Haye,
„ par les Etats Généraux, au nom dudit
„ Prince d'Orange, le 28. Octobre 1688.
„ en ces termes.

*Declaration
des Etats
Généraux,
tant en leur
nom qu'en
celui du Pr.
d'Orange,
donnée aux
Ministres
étrangers.*

SON Altesse a déclaré à L. H. P. qu'elle étoit résolüe de passer en Angleterre, sous la grace & la faveur de Dieu, non avec la moindre intention d'envahir ou de subjuguier ce Royaume, non plus que pour ôter le Roi de dessus son Trône, beaucoup moins pour s'en rendre le Maître, ou pour renverser & appor-ter quelque préjudice à la succession legitime, non plus que pour chasser la Religion Catholique, ou la persecuter; mais uniquement pour donner du secours à la Nation, pour le rétablissement des loix & privileges qui ont été enfrains, comme aussi pour la conservation & liberté de leur Religion &c. Et l'Extrait de cette resolution de Leurs H. Puissances sera mis par l'Agent Rojenboom entre